



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 07/06/16

Reçu en Préfecture le : 08/06/16  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 6 juin 2016**  
**D-2016/220**

***Aujourd'hui 6 juin 2016, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

Interruption de séance de 16h15 à 16h36

Les Elus du groupe socialiste quittent la séance à 16h41

Présidence de Mr Nicolas FLORIAN de 16h43 à 17h07 Mr le Maire quitte la séance de 16h43 à 17h07

Interruption de séance de 16h45 à 16h50

Les Elus du groupe écologiste quittent la séance à 17h20

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Madame Catherine BOUILHET,

*Mme Virginie Calmels présente jusqu'à 17h10*

**Excusés :**

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Alain SILVESTRE, Monsieur Yassine LOUMI, Monsieur Jacques COLOMBIER

## **Vidéo verbalisation. Demande de subvention. Autorisation.**

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les premières caméras de vidéo protection ont été implantées sur l'espace public bordelais en 2002. Ce dispositif a depuis montré son efficacité.

Monsieur le Préfet a dernièrement sollicité le maire afin d'utiliser les caméras implantées sur les périmètres vidéo protégés de Bordeaux Maritime et de Paludate/Gare pour relever les infractions au stationnement et à la circulation.

En effet, malgré une présence importante des forces de l'ordre sur ces secteurs, des comportements illicites, dans le domaine de la sécurité routière notamment, persistent et engendrent des nuisances et un sentiment d'insécurité pour les riverains.

Il est donc souhaitable de mettre en place un dispositif de vidéo-verbalisation par les caméras existantes qui pourraient mettre fin de manière systématique aux nombreuses infractions commises dans ces secteurs.

Ces procès-verbaux seront dressés par des agents assermentés depuis le Centre de Vidéo Protection Urbaine implanté à l'Hôtel de Ville.

Le coût de ce programme est estimé à 6 968 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs :

- d'approuver cette opération.

### **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE DU FRONT NATIONAL

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 6 juin 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Louis DAVID**

BORDEAUX



# POUR VOTRE SECURITE PERMETTRE PLACE SOUS VIDEO-VERBALISATION



POUR TOUTE INFORMATION  
VEUILLEZ CONTACTER

LE DIRECTEUR DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE  
TEL : 05 56 10 24 19

Code de la Sécurité Intérieure  
Articles L233-1 à L233-9 et L251-1 à L255-1  
R251-1 à R253-4